

Liste de contrôle de l'Initiative sur la capacité
des services de garde d'enfants en milieu familial

Avant de soumettre votre demande, veuillez vous assurer que votre dossier comprend les documents suivants :

- Demande – remplie complètement et avec précision, signée et datée.
- Tous les documents relatifs aux dépenses, y compris les factures et les reçus requis, sont joints au dossier.

Démarrage

- Certificat de constitution en société (le cas échéant).
- Confirmation écrite du bureau régional ou du personnel de l'agence de services de garde d'enfants en milieu familial confirmant votre état, la date d'ouverture prévue et le nombre de places prévues pour la garderie (sans compter les places que vos propres enfants pourraient occuper).
- Une liste détaillée du matériel, de l'équipement et des autres éléments qui ont été vérifiés et/ou déterminés, comme exigé par l'inspecteur régional d'apprentissage et de développement de la petite enfance ou l'agence de votre agence de services de garde d'enfants en milieu familial.
- Votre budget détaillé.
- Votre plan de travail détaillé pour le projet, y compris le délai d'exécution prévu.
- S'il y a lieu, une lettre du propriétaire attestant qu'il est d'accord avec les rénovations proposées au domicile.

Rénovations

- Certificat de constitution en société (le cas échéant).
- Copie du permis du service de garde en milieu familial ou du certificat d'approbation actuel (le cas échéant), ou
- Confirmation écrite du bureau régional ou du personnel de l'agence de services de garde d'enfants en milieu familial indiquant la date d'ouverture prévue.
- Documentation provenant d'inspecteurs gouvernementaux et/ou de superviseurs de l'agence détaillant les rénovations requises pour répondre aux normes et politiques gouvernementales applicables, le cas échéant.
- Justification écrite de la sélection d'une entreprise spécifique pour effectuer les rénovations; la divulgation de tout conflit d'intérêts est requise.
- Votre plan de travail détaillé pour le projet, y compris le délai d'exécution prévu.
- Le cas échéant, une lettre du propriétaire prêteur attestant qu'il est d'accord avec les rénovations proposées pour les locaux loués.